

AFFAIRE N°7 - Prolongement de la rue Lucien Gasparin - Expropriation  
du terrain de Monsieur Vincent FLEURIE.

Vous n'ignorez pas que le projet de prolongement de la rue Lucien GASPARIN, inscrit au Plan d'Urbanisme Directeur de 1970 et dont l'urgence vient d'être à nouveau soulignée dans le cadre du Plan de Circulation, n'a pas encore pu être mené à bien en raison des difficultés intervenues pour l'acquisition d'un terrain de 661 m2 appartenant à Monsieur Vincent FLEURIE (le seul terrain restant à acquérir pour cette opération), au sujet duquel vous avez déjà délibéré à deux reprises, les 12 février et 17 Mai 1976, en décidant lors de cette dernière délibération, d'engager la procédure d'expropriation.

Cette procédure s'est traduite par un arrêté de cessibilité pris le 22 juin 1977, mais que l'intéressé invoquant différents vices de forme relevés dans le déroulement de l'enquête publique, a attaqué devant le Tribunal Administratif en introduisant deux recours dont l'un a donné lieu à un jugement de sursis à exécution rendu le 23 décembre 1977 et dont l'autre risque d'aboutir à l'annulation de l'arrêté préfectoral attaqué.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

\_\_\_\_\_  
Vu  
\_\_\_\_\_  
Saint-Denis, le 27 février 1978  
\_\_\_\_\_  
Pour le Préfet et par délégué  
\_\_\_\_\_  
le Directeur des Finances et des  
\_\_\_\_\_  
Collectivités Locales  
\_\_\_\_\_  
Signé : Paul PASTOR  
\_\_\_\_\_  
Pour copie conforme  
\_\_\_\_\_  
le Chef de bureau délégué  
\_\_\_\_\_  
J. LACOSTE